

Précisions sur les observations de la DRFIP relatives au compte de gestion 2022 du budget annexe « transports »

Observations DRFIP	Précisions Métropole Aix-Marseille-Provence
<p>Le service retrace de la gestion directe des transports alors que sa forme ne lui autorise a priori que le suivi de DSP.</p>	<p>Le budget annexe « transports » doit contenir à la fois la gestion directe et le suivi de DSP relatifs à cette compétence pour respecter le principe d'unité budgétaire, la jurisprudence et l'instruction budgétaire et comptable M4.</p>
<p>Le compte des versements des régisseurs présente un solde anormalement débiteur de 66.990,86 euros. Pour les versements effectués après le 31 décembre, la procédure règlementaire de rattachement du produit doit être respectée. Les comptes d'imputation provisoire présentent un solde global de 12.632.274,24 euros compose pour l'essentiel de recettes perçues avant émission de titre non traitées et d'autres recettes à régulariser.</p>	<p>Le solde du compte d'attente au 31/12/2022 s'explique majoritairement par le calendrier de clôture d'exercice. En effet, les délais propres à la clôture comptable obligent de suspendre l'émission des titres de recettes sur une période courant de début décembre jusqu'aux premiers jours de janvier.</p>
<p>Les frais de recherche et de développement doivent être amortis dans un délai qui ne peut dépasser cinq ans. Le solde du compte 2032 (296.725,22 euros) a été constitué pour l'essentiel en 2019 et 2020. Aucun amortissement n'est constaté jusqu'ici. [...] Les contrôles détectent un certain nombre de fiches d'immobilisations en cours, d'avances, de frais d'études et de frais d'insertion non intégrées ou non régularisées depuis plus de trois ans (303 fiches en tout au 31/12/2022, contre 287 au 31/12/2021). Le suivi patrimonial, déjà insuffisant, n'a pas été amélioré en 2022. Le champ de l'amortissement obligatoire n'est pas fiabilisé. L'exactitude des résultats n'est pas garantie.</p>	<p>Les opérations d'investissement menées sur le budget annexe « transports » ont un rythme de réalisation plus longue que sur d'autres compétences. En effet, l'importance des investissements de la compétence « transports » ne peut se consolider dans un délai de 3 ans. De plus, durant l'exercice 2022, une consolidation de l'inventaire a été effectuée sur le budget annexe pour un total de 85 millions d'euros qui seront amortis en 2023. Le suivi patrimonial engagé sur les derniers exercices se poursuivra pour améliorer la fiabilité des comptes.</p>

Une opération sous mandat n'a plus été mouvementée en dépenses ou en recettes depuis plusieurs exercices.

Un travail de suivi a été mise en œuvre en 2022 sur les travaux réalisés sous mandat afin d'opérer dès 2023 les régularisations nécessaires et de clôturer les opérations terminées.